

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 67/51/SPCG prononçant la clôture de la première session ordinaire de L'Assemblée Territoriale de la (Côte Française des Somalis.

n° 67/51/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 mai 1967

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro
1 juin 1967

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis, notamment en son article 39

Vu l'arrêté n° 67/42/SPCG du 26 avril 1967 convoquant l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis en session ordinaire : Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 17 mai 1967,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er Est déclarée close le jeudi 18 mai 1967 à minuit, la première session ordinaire de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis ouverte le mardi 2 mai 1967 par arrêté n° 67/42/SPCG du 26 avril 1967. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement : Le Vice-Président du Conseil de Gouvernement, ALI AREF BOURHAN. Louis SAGET.